

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera présenté le 05/03/26 en conseil municipal. Il pourra alors être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en équilibrant le budget sans avoir recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de tous financeurs publics ou privés ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Le budget se structure en 2 sections : les sections de fonctionnement et investissement.

- En section de fonctionnement, la gestion des affaires courantes incluant, notamment, le versement des rémunérations des agents ;
- En investissement, les opérations qui ont vocation à préparer l'avenir.

Dans chaque section on distingue les opérations réelles des opérations d'ordre.

- Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit d'encaissement et de décaissements effectifs.
- Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Elles n'ont donc pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité. Il s'agit de jeux d'écriture qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement

Le conseil municipal de Névache vote 1 budget principal et 3 budgets annexes :

- Sur l'eau
- Sur les remontées mécaniques (attention les activités liées au ski de fond sont rattachées au budget général)
- Sur le camping

I. La section de fonctionnement du budget principal

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

LES RECETTES

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Pour Névache on retrouve, outre les impôts locaux et les dotations de l'état, entre autres, les ventes de bois, les locations de terrasses, les locations d'alpage mais surtout les ventes des titres de ski de fond (attention le budget est voté sur une année civile – de décembre à décembre - et ne correspond donc pas à une saison de ski).

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 s'élèvent à 1 243 055.85€ euros (1 311 330€ en 2025)

A ces recettes s'ajouteront les excédents des années précédentes s'il y en a.

Pour 2026, l'excédent de l'année 2025 est de 686 164.10€.

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se divisent en plusieurs grands chapitres dont :

- Les charges à caractères générales qui comprennent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations etc... qui représentent 43.92 % des dépenses réelles de fonctionnement
- Les charges de personnel qui représentent 42.64 % des dépenses réelles de fonctionnement
- Les charges financières qui comprennent les intérêts d'emprunt qui représentent 0.34 % des dépenses réelles de fonctionnement
- Les autres charges de gestion courante

Les charges de personnel couvrent la rémunération des employés de la commune :

- des services techniques
- des services administratifs
- de N2000 : animatrice et éco-garde
- du médiateur pastoral
- des atsem
- d'une partie du responsable des activités touristiques, (l'autre partie étant prise sur le budget du camping)
- des activités nordiques (hors remontées mécaniques qui fait partie d'un budget annexe)
- de la gestion des parkings de Haute Vallée et de Vallée étroite
- de la prévision d'une embauche d'un garde champêtre

La rémunération du personnel du camping fait l'objet d'un budget annexe

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 s'élèvent à 1 313 432.96€ (1 360 709.96€ en 2025)

Les postes qui vont augmenter significativement en dépenses de fonctionnement en 2026 pour la commune sont (plus de 10 000euros au BP entre 2025 et 2026) :

- Compte entretien voies et réseaux : avec la provision pour changer le platelage du pont de la lame
- Subvention vers budgets annexes
 - De l'eau pour équilibrer le budget de fonctionnement de l'eau
 - Des remontées mécaniques pour payer les travaux de réparation de champ Bellet et bois noir

A la fin, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	576 898,29€	Recettes des services	299 292€

Dépenses de personnel	560 000€	Impôts et taxes	354 500€
Autres dépenses de gestion courante	128 800€	Dotations et participations	380 316.85€
Dépenses financières	4634.67€	Autres recettes de gestion courante	200 000€
Dépenses spécifiques	3000€	Recettes spécifiques	3 947€
Atténuation de produits	40 000€	Recettes financières	0€
Dotation aux amortissements	100€	Atténuations de charges	5000€
Total dépenses réelles	1 313 432.96€	Total recettes réelles	1 243 055.85€
Opération d'ordre	32 904.45€	Excédent brut reporté	686 164.10€
Virement à la section d'investissement	582 882,54€		
TOTAL GENERAL	1 929 219.95€	TOTAL GENERAL	1 929 219.95€

c) La fiscalité

Cette année, pas de changement des taux d'imposition (attention les bases peuvent quant à elles changer)

Concernant les ménages

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
 - Commune : 42.10 %
 - Intercommunalité : 2.60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
 - Commune : 55 %
 - Intercommunalité : 15.43 %
- Concernant les propriétaires de résidences secondaires
 - Commune : 8.02 %
 - Intercommunalité : 7.85 %

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2026 s'élève à 328 000€

d) Les dotations de l'Etat.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
260 282,56 €	271 508,38 €	259 384,26 €	231 727,86 €	497 295.78€	435 158.68€

Les dotations attendues de l'Etat pour 2026 s'élèveront à 380 316.85€. Cette baisse s'explique par le poste animation N2000. L'an dernier en raison d'un rattrapage de versement sur la convention d'animation N2000 des sommes importantes avaient été budgétées. Ce qui n'est pas le cas cette année.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ou le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et éventuellement les produits des cessions.

En raison des élections, le budget investissement 2026, reprend essentiellement des opérations en cours.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	37 409.99€	FCTVA	14 000€
Opération pour compte de tiers	34 680€	Affectation de résultat de fonctionnement	250 430.86€
Travaux	1 288 436.78€	Cessions d'immobilisations	95 000€
Subvention vers l'investissement du budget eau	61 000 €	Taxe aménagement	3000€
Total dépenses réelles	1 421 526.77€	Subventions	606 189.25€
Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit)	197 560.33€	Emprunt	0
Opérations patrimoniales	36 673.04€	Opération pour compte de tiers	34 680€
		Total recettes réelles	1 003 300.11€
		Virement de la section de fonctionnement	582 882.54€
		Opérations d'ordre (amortissement)	32 904.45€
		Opérations patrimoniales	36 673.04€
TOTAL GENERAL	1 655 760.14€	TOTAL GENERAL	1 655 760.14€

c) Les principaux nouveaux projets de l'année 2026 sont :

- les travaux pour la protection du hameau de Plampinet
- les travaux pour la restauration de la chapelle ND des Grâces
- maîtrise d'œuvre pour la future mairie
- travaux de rénovation du refuge de Laval
- 2^{ème} phase d'aménagement des parkings de Vallée Etroite
- étude entomofaune et protection du lac long dans le cadre du programme N2000
- diagnostic d'alpage et rénovation de la cabane de l'Opon
- rénovation du pont des Armands
- une subvention au budget investissement de l'eau pour mettre en place un système de traitement UV

d) Etat de la dette

La commune a 3 emprunts en cours pour un montant emprunté de 528 000€ (60 000€ (poste en 2017) +120 000€ (dameuse en 2018) + 348 000€ (refuge de Laval en 2006)

Au 1/01/2026 le capital restant dû est de 146 288.25 €